

*Circonscriptions électorales—Loi*

mitations respectent les entités culturelles et locales, on vous reçoit bien poliment, mais votre mémoire s'en va droit au « panier ». Voilà ce qui se passe, monsieur le président, et j'espère que le président du Conseil privé s'en rendra compte. C'est ainsi que les créditistes, au Québec, s'étaient opposés catégoriquement à la dernière proposition de délimitation. Plusieurs députés libéraux s'y étaient aussi opposés, et avec raison, car la question que nous soulevons présentement dépasse les cadres de la « partisanerie » politique.

● (1640)

Monsieur le président, à cause de la méthode de délimitation, le Parlement a dû adopter un projet de loi le 3 juillet 1973, savoir le bill C-208. Pourquoi? Parce qu'on avait adopté une méthode de « béquilles » pour délimiter les circonscriptions électorales.

Monsieur le président, je pense que cela est extrêmement important, parce qu'en fin de compte, à quoi vise le bill C-36? Il se conforme à la formule « d'amalgame », qui permet aux petites provinces d'obtenir un traitement s'appliquant à elles et leur donnant justice. Le bill C-36 est excellent en ce qu'il reconnaît l'existence d'une province dont la population est qualifiée, du point de vue de la statistique, de moyenne. Par exemple: l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Il respecte ces entités par l'application d'une formule mathématique acceptable. Il reconnaît enfin l'importance de la représentativité de la province de Québec au Parlement. A ce chapitre, nous déplorons évidemment que sur 13 sièges de plus, grâce à l'application du projet de loi, un seul sera de la province de Québec, pour la première phase. Au fait, nous serons éligibles pour obtenir quatre autres députés lors de la prochaine révision décennale.

Monsieur le président, nous le regrettons, mais nous ne serons pas de ces gens qui bloquent le projet de loi pour cette seule raison. Comme je le disais tantôt, ce qui nous intéresse pour le moment ce n'est pas tellement la méthode, puisqu'elle nous est acceptable, mais plutôt ce qui arrivera après dans la pratique.

Voilà pourquoi nous avons l'intention non pas de « virer la Chambre à l'envers », de créer des problèmes à tout le monde, mais de « tenir notre bout » afin d'amener le président du Conseil privé à nous donner une garantie formelle que les députés pourront être consultés avant la publication de ces fameuses cartes. Autrement, monsieur le président, cela dégénérera encore en guerre, car nous aurons voté en faveur du bill C-36 et tout le monde sera heureux, car nous aurons travaillé en conscience sans esprit partisan. Mais lorsqu'on se réveillera dans la réalité, on se retrouvera les deux pieds dans le même seau, dans ce qui nous aura été imposé par des fonctionnaires, qui n'ont même pas besoin de se faire élire pour toucher leur paie et obtenir leurs trois repas par jour.

Monsieur le président, je donnerai un exemple bien typique pour prouver que cela est extrêmement important. J'espère que tous les honorables députés, avant de voter en faveur du projet de loi, exigeront du président du Conseil privé, comme nous le faisons, un engagement formel à l'effet que nous serons consultés, et non pas une fois qu'on aura publié les cartes, mais avant, pour que nous soyons au moins entendus au préalable, si nous ne le sommes pas après... Je donnerai un exemple:

Dans le cas de la circonscription de Lotbinière, que j'ai l'honneur de représenter, pour respecter cette fameuse norme de plus ou moins 25 p. 100, qui ne demande pas grand génie pour être appliquée de toute façon, qu'a-t-on

fait? On proposait d'enlever la municipalité de Warwick de la circonscription de Lotbinière. Or, Warwick est exactement à 5 milles de Victoriaville, ville de 30,000 habitants au moins. Warwick est une ville fortement industrialisée et extrêmement importante, qui transige, tant sur le plan agricole que commercial, financier, culturel et scolaire, avec Victoriaville. Cependant, le commissaire a décidé que la ville de Warwick ferait partie de la circonscription de Drummond, ce qui est absolument idiot. Voilà la première intervention chirurgicale.

Étant donné qu'il n'avait pas encore obtenu une jouissance complète, le même commissaire a décidé de faire disparaître la circonscription de Frontenac, qui est représentée ici par un de nos illustres collègues des Cantons de l'Est. Or, on faisait ainsi disparaître une circonscription riche en souvenirs historiques, et où prospère l'industrie minière, une circonscription agricole avec des villes aussi importantes que Thetford Mines et Plessisville. Nos génies de commissaires ont fait disparaître complètement cette circonscription, peu importe s'ils ont été élus par les libéraux ou les conservateurs progressistes. Je ne peux accepter qu'on fasse disparaître une circonscription comme celle de Frontenac, pour des raisons strictement mathématiques, en tenant compte du « plus ou moins de 25 p. 100 ». Qu'on concède une meilleure représentation à Montréal, je suis bien d'accord—j'en suis fort aise, comme dirait la fourmi de la fable—mais cela ne règle pas le problème des gens de la circonscription de Frontenac. Le génie de commissaire qu'a-t-il fait? Le génial commissaire, en faisant disparaître la circonscription de Frontenac, a pris son couteau, a sectionné la circonscription en plein milieu, et a dit: La partie de droite se retrouvera dans la circonscription de Richmond, celle de gauche dans Lotbinière.

Ce qui fait, monsieur le président, que la circonscription de Lotbinière serait devenue aussi grande que la province de Terre-Neuve actuelle, ayant aux quatre coins quatre mentalités différentes. Comment peut-on en conscience vraiment représenter cette circonscription? De deux choses l'une, monsieur le président. Ce n'est pas que je ne veuille pas représenter ces gens-là, mais ils ont le droit d'avoir leur député, et on doit respecter leur entité.

Voilà pourquoi, monsieur le président, j'estime que ce projet de loi est important. Je vois que le ministre des Postes (M. Mackasey) est présent à la Chambre. C'est un député qui s'occupe beaucoup de la province de Québec, puisqu'il l'a parcourue dans tous les sens. Il a visité ma circonscription à plusieurs reprises. D'ailleurs, cela augmente mon vote chaque fois qu'il vient dans ma circonscription. C'est extraordinaire, monsieur le président. Je dis cela en badinant, mais je sais qu'il va être d'accord avec moi.

Nous, du Parti Crédit Social du Canada, de bonne volonté, nous allons voter en faveur de ce projet de loi, mais nous n'avons absolument aucune garantie que dans la pratique nous allons respecter les entités historique et culturelle.

Voilà pourquoi, monsieur le président, ce n'est pas du chantage ou d'autres méthodes semblables que j'entends utiliser, mais de tous les moyens parlementaires mis à ma disposition pour convaincre le président du Conseil privé en espérant pour cela, en dehors de toute « partisanerie » politique, avoir l'appui et la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre, pour que la consultation des députés soit faite avant la publication des cartes, de sorte que si l'on a des changements à proposer, si on a des observations à faire, en tenant compte de l'aspect culturel, économique ou social, au moins que les commissaires le